

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS**

Le 12 Décembre 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Justine Guyot, 1ère Vice-Présidente.

**Date convocation :** 06 Décembre 2023. **Présents :** BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, DUMONT Sylvie, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Eric, VINCENT Michel, **Excusés :** AUGER Catherine, COLAS David (pouvoir à Vincent M.), DAGUIN Gérard (pouvoir à Lemoine F.), JOACHIM Mélanie, LEROY Anne, MAZOIRE Guy (pouvoir à Venuat É.), MOREAUX Jacques (pouvoir à Jaillot A.), ROY Régine (pouvoir à Martin M.), SAURAT Jean-François (pouvoir à Gateau M.), SIMONNET Pascale, VINGDIOLET Marie-Christine (pouvoir à Barbier D.), **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, **Secrétaire de séance :** SCHWARZ François **En exercice :** 44. **Présents :** 29. **Votants :** 36

**26. Promotion du territoire : Convention de domanialité de la Guinguette à la Machine**

Par une délibération en date du 10 Décembre 2019, le Conseil Communautaire de la CCSN a décidé que l'exploitation du bar-restaurant « la Guinguette de l'Etang Grenetier », interviendrait en exécution d'une autorisation d'occupation du Domaine Public.

Suite au départ du dernier gestionnaire et après lancement d'un appel à concurrence, le candidat retenu bénéficiera d'une convention de 3 ans, renouvelable deux fois par reconduction expresse.

**Il est proposé au Conseil :**

- **D'autoriser** Madame la Présidente à finaliser les négociations avec le candidat retenu ;
- **D'autoriser** la Présidente à signer la convention, et toutes les pièces se rapportant au dossier et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

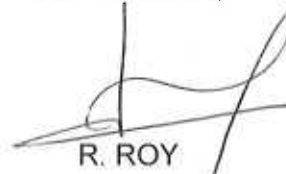
Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition

**Fait à Decize, le 12 Décembre 2023**

Certifié exécutoire par la Présidente,  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture le 14/12/2023  
Et de la publication le 14/12/2023

La Présidente

La Présidente,

  
R. ROY